

Décision DAJ2024-244

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche
relatifs à l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2023-318
relative à l'organisation des services centraux de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

DECIDE :

Article 1 : Monsieur Rémy SLAMA étant appelé à d'autres fonctions, il est mis fin à ses fonctions de directeur de l'Institut thématique « Santé Publique » de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er mars 2024.